

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2023-086

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2023

Sommaire

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

03-2023-05-30-00010 - CP MOULIN YZEURE arrêté CSA S - EP 2022 modifié
au 30-05-23 (2 pages)

Page 3

03-2023-05-30-00011 - CP MOULINS arrêté fixant la liste des représentants
siégeant au sein de la FS du CSA modifié 30-05-23 (2 pages)

Page 6

84_DRSP_Direction régionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

03-2023-05-30-00010

CP MOULIN YZEURE arrêté CSA S - EP 2022
modifié au 30-05-23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 30 mai 2023 modifiant l'arrêté du 17 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du CP MOULINS YZEURE

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Vu les modifications des représentants locaux apportées par Force Ouvrière en date du 14 avril 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du CP MOULINS YZEURE les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
FO Justice	VASSE Laura	OURHANEM Youssef
FO Justice	WROBEL Tatiana	GUILBERT Jean-Pierre

FO Justice	VERGNAUD James	GRARE Paul
UFAP UNSa Justice	ROCHIS Cédric	MASSCHELEIN Aurélien
UFAP UNSa Justice	CHEVASSON Stéphane	PRYCHIDNYJ Bruno

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le chef d'établissement du CP MOULINS YZEURE est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait le 30 mai 2023

Le chef d'établissement,

Régis BAUDOIN

84_DRSP_Direction régionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

03-2023-05-30-00011

CP MOULINS arrêté fixant la liste des
représentants siégeant au sein de la FS du CSA
modifié 30-05-23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 30 mai 2023 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2023 fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du CP MOULINS YZEURE

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration CP MOULINS YZEURE;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration CP MOULINS YZEURE, auxquelles ont procédé les organisations syndicales siégeant au sein de ce comité, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé,

Arrête :

Article 1

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration CP MOULINS YZEURE est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Représentants titulaires	Représentants suppléants
FO Justice	VASSE Laure	CHEVALLIER Hervé
FO Justice	WROBEL Tatiana	GUILBERT Jean-Pierre
FO Justice	VERGNAUD James	GRARE Paul
UFAP UNSa Justice	ROCHIS Cédric	MURAT Anne Lise
UFAP UNSa Justice	MASSCHELEIN Aurélien	VIDOT Laura

Article 2

Le chef d'établissement de CP MOULINS YZEURE est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait le 30 mai 2023

Le chef d'établissement,

Régis BAUDOIN